

Étendue de la garantie

Sous réserve des limitations et des exclusions décrites ci-dessous, Tolko Industries Ltd. (« Tolko ») garantit au constructeur (le « constructeur ») qui achète un sous-plancher Tolko T-PLY Ultra et l'installe dans une habitation résidentielle (« habitation ») comme sous-plancher monocouche ou sous-plancher avec sous-couche, et au propriétaire de l'habitation (le « propriétaire ») que le sous-plancher Tolko T-PLY Ultra : i) est fabriqué conformément aux exigences applicables des normes CSA O121 ou CSA O151 ou de la norme américaine de produit PS 1-09; et (ii) à la condition d'être entreposé, manutentionné, installé et entretenu[2] de façon appropriée dans les cent quatre-vingts (180) jours de la date de son achat (comme en fait foi la facture), a) ne subira pas de décollement des plis[3] durant une période de 50 ans à compter de la date de sa fabrication, b) ne subira pas de perforation du placage de surface, à la condition d'avoir été installé et utilisé dans des conditions d'utilisation résidentielles normales, durant une période de 50 ans à compter de la date de sa fabrication, et c) ne nécessitera pas de ponçage des rives en raison de l'absorption d'humidité durant les cent quatre-vingts (180) jours de la date de son achat par le constructeur.

La présente garantie limitée : i) est transférable pendant 50 ans; ii) ne s'applique qu'aux sous-planchers Tolko T-PLY Ultra fabriqués après le 1er janvier 2013; iii) remplace toute garantie donnée avant cette date qui serait autrement applicable. Le sous-plancher Tolko T-PLY Ultra est de qualité « extérieure » selon les normes CSA O121 ou CSA O151 ou selon la norme américaine de produit PS-109 en vigueur à la date de sa fabrication et ne convient pas aux endroits où il sera exposé de façon permanente aux intempéries ni aux endroits très humides. La présente garantie limitée de sous-plancher T-PLY Ultra ne s'applique qu'aux sous-planchers monocouches ou aux sous-planchers avec sous-couche constitués exclusivement de sous-planchers Tolko T-PLY Ultra installés sur des solives en bois d'ingénierie.

Recours limité et exclusif

En cas du décollement des plis d'un sous-plancher Tolko T-PLY Ultra pendant son installation de façon appropriée, ou après son installation de façon appropriée, car il est défectueux, Tolko offrira, à sa seule discrétion, l'un des recours exclusifs suivants pour les réclamations au titre de la présente garantie : i) Tolko réparera ou remplacera le sous-plancher Tolko T-PLY Ultra défectueux; ou ii) Tolko remboursera au constructeur, ou portera à son crédit, le prix d'achat du sous-plancher Tolko T-PLY Ultra (comme en fait foi la facture initiale). Quel que soit le recours qu'elle choisit d'offrir, Tolko peut également décider, à sa seule discrétion, de payer les frais, dans la mesure où ils sont raisonnables, de la réparation ou du remplacement d'un revêtement de sol monocouche, à l'exclusion des frais d'enlèvement et de remplacement des armoires ou du revêtement, ou d'acquitter le prix de gros d'un revêtement de sol, ainsi que des frais de main-d'œuvre raisonnables pour l'enlèvement et la nouvelle installation. La responsabilité totale de Tolko est limitée au coût initial, multiplié par trois (3), du sous-plancher Tolko T-PLY Ultra défectueux. Si un ponçage des rives du sous-plancher Tolko T-PLY Ultra est nécessaire, Tolko ne paie que les frais raisonnables du ponçage de la partie touchée, jusqu'à concurrence d'une somme raisonnable pour la main-d'œuvre et la location d'outils, et pour une somme maximale équivalant à trois (3) fois le prix d'achat initial du sous-plancher Tolko T-PLY Ultra défectueux. Toutes les réclamations pour le ponçage des rives doivent être présentées et tout le travail couvert en vertu de la garantie doit être effectué avant que ne soit installé le revêtement de sol original.

Réclamation au titre de la garantie

Avant que Tolko n'accepte une réclamation au titre de la garantie : i) Tolko doit recevoir un avis écrit de la réclamation dans les trente (30) jours de la constatation

de la défectuosité; ii) un représentant de Tolko, ou un professionnel désigné par Tolko, doit avoir eu, dans la mesure du raisonnable, la possibilité d'inspecter le sous-plancher Tolko T-PLY Ultra visé par la garantie avant que toute réparation, tout remplacement ou toute modification ne soient effectués; iii) tous les documents nécessaires doivent avoir été remis à Tolko dans les soixante (60) jours de la présentation initiale de la réclamation. Tolko doit recevoir, à sa demande, une preuve raisonnable d'identification du produit sous forme d'échantillon de sous-plancher Tolko T-PLY Ultra, de photo, de marque d'identification de grande taille ou de reçu daté. Un avis écrit doit être envoyé à Tolko par service de messagerie, par courriel ou par télécopieur à l'adresse indiquée ci-dessous.

Exclusions de la garantie

La présente garantie ne s'applique pas à l'utilisation à l'extérieur du sous-plancher Tolko T-PLY Ultra, ni à aux dommages, aux réclamations, à l'absorption d'humidité ou aux défectuosités du sous-plancher Tolko T-PLY Ultra, y compris le décollement des plis, le gauchissement, la fissuration ou le fendillement découlant de ce qui suit :

- (i) une utilisation abusive ou une manutention, un entreposage, un transport, une installation ou un entretien inadéquats;
- (ii) une utilisation du sous-plancher Tolko T-PLY Ultra autrement que pour un sous-plancher résidentiel;
- (iii) des modifications à l'habitation après l'installation initiale du sous-plancher Tolko T-PLY Ultra;
- (iv) une force majeure ou des intempéries violentes, y compris la pluie, une inondation, une tornade, un ouragan, un tremblement de terre, la grêle ou un autre phénomène naturel semblable;
- (v) la présence d'éléments corrosifs;
- (vi) la moisissure, les termites ou d'autres organismes s'attaquant au bois;
- (vii) des dommages causés par une personne autre que Tolko ou
- (viii) la qualité de l'exécution lors de l'installation ou des modifications du produit.

Exclusion d'autres garanties, expresses ou implicites

Mise à part la présente garantie, le sous-plancher Tolko T-PLY Ultra est vendu « tel quel » et « défauts compris ». Seuls le constructeur et le propriétaire disposent de la garantie et des recours décrits ci-dessus, qui sont transférables pendant 50 ans, et ces recours constituent leurs recours exclusifs uniques, sauf disposition contraire d'une loi, et sont offerts à la place et à l'exclusion de toutes autres conditions et garanties, expresses ou implicites, y compris, sans s'y limiter, des garanties et conditions prévues par la loi ou autres en ce qui concerne la valeur marchande ou l'adaptation à un usage particulier. Tolko n'assume aucune responsabilité à l'égard de dommages particuliers, indirects, consécutifs ou punitifs, y compris, sans restriction, la perte de profits ou de jouissance ou tout autre préjudice, quelle que soit la théorie servant de fondement à une demande en dommages-intérêts.

Autres droits

La présente garantie confère des droits juridiques précis. Le constructeur et le propriétaire peuvent disposer d'autres droits, variant d'une province à l'autre ou d'un État à l'autre.

Lois applicables et reconnaissance de compétence

La présente garantie est régie et doit être interprétée conformément aux lois de la province de la Colombie-Britannique et aux lois fédérales du Canada s'appliquant dans cette province. Tolko, le constructeur et le propriétaire reconnaissent la compétence des tribunaux de la Colombie-Britannique quant à tout différend pouvant survenir relativement à la présente garantie.

[1] Des limitations et des exclusions s'appliquent. Consultez les détails de la garantie et les exclusions énoncées dans les présentes.

[2] Conformément aux recommandations actuelles de Tolko [voir « current recommendations » sur le site Web de Tolko].

[3] On entend par « décollement des plis » une séparation importante des placages d'un sous-plancher Tolko T-PLY Ultra qui se traduit par une réduction significative des propriétés du sous-plancher Tolko T-PLY Ultra en tant qu'élément d'ossature. Ce terme n'englobe pas les imperfections mineures sur la surface d'un sous-plancher Tolko T-PLY Ultra, comme des gerces localisées.

Tolko se réserve le droit de mettre à jour, de changer, de modifier ou d'autrement réviser la présente publication, sans préavis. La garantie actuelle et officielle du produit est affichée sur le site Web de Tolko à l'adresse www.tolko.com/resources-en-francais et supprime toute autre garantie expresse ou implicite.

Date de publication : 25 juillet 2018

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez communiquer avec :

Tolko – Ventes et marketing

3000 – 28e rue Vernon (C.-B.) V1T 9W9

Tél. : 250-545-4411 – Téléc. : 250-550-2558

Courriel : plywood.sales@tolko.com



Pour tout renseignement supplémentaire sur nos produits, veuillez visiter notre site Web à l'adresse www.tolko.com